

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42) ; MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

*Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie
le compte rendu sommaire
de la séance du conseil
municipal
du 26 octobre 2017*

Le / /2017

➤ **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Aucune observation n'est formulée sur ce rapport qui n'appelle pas de vote.

DONT ACTE

2. Centre de ressources et d'appui à la vie associative (Crava) - Convention avec les associations « INSTEP Aquitaine » et « Profession Sport et Loisirs 64».

Notre partenariat arrivant à son terme, il est proposé de le reconduire avec les 2 associations susvisées (qui exercent le portage du dispositif local d'accompagnement dans le département), en approuvant les conventions à conclure et autorisant le Maire à les signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **CULTURE ET PATRIMOINE**

3. Modification des statuts du fonds de dotation Bayonne Mécénat.

Sont proposés un certain nombre de modifications dans les statuts, adoptés au conseil municipal du 19 juillet dernier. Une des modifications statutaires concerne la composition du conseil d'administration, trois nouveaux élus de Bayonne devant être désignés. Sont à cet effet proposé Madame Durruty, Messieurs Aguerre et Laignillon. De plus, la mise à disposition de l'Hôtel de ville comme siège du fonds de dotation doit se formaliser par une convention de mise à disposition avec contrepartie financière.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

4. Mécénat en faveur de la programmation du DIDAM - Avenant à la convention passée avec le Groupe Suez.

Le don de 20 000€ en faveur des expositions programmées en 2017 au DIDAM qui devait initialement être fait au bénéfice de la commune, va être finalement versé au bénéfice du fonds de dotation Bayonne mécénat. Il est proposé d'approuver l'avenant à conclure et d'autoriser le Maire à le signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

5. Mois de la photographie 2017 - Accueil de l'exposition "Home" de Yann Arthus-Bertrand au DIDAM.

Une convention de partenariat doit être conclue avec Yann Arthus-Bertrand pour formaliser les obligations réciproques des parties dans le cadre de l'accueil de son exposition pour la 2nde édition du mois de la photographie. Il est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

6. Exposition « Gramont » au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

La collection Gramont fera l'objet d'une grande exposition présentée du 15 décembre 2017 au 20 mai 2018 au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, dans le cadre d'un partenariat associant la Ville de Bayonne, le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et le musée national du château de Pau. Il convient d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

7. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d’une œuvre de Léon Bonnat.

Madame Solange Thierry de Saint Rapt a fait connaître son intention de donner à la Ville de Bayonne, pour enrichir ses collections du musée Bonnat-Helleu, un tableau de l’artiste « *Vue de la presqu’île du Sinaï* » (1868). Il a lieu d’accepter ce don et d’en remercier Mme Thierry de saint Rapt.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

8. Organisation des concerts « Les Dimanches en musique » - Fixation des tarifs et convention de mandat avec la Scène nationale du Sud-Aquitain.

Quatre concerts « Dimanches en musique » sont prévus pour la Saison 2017/2018. Le « Concert du Nouvel An » de l’année 2018 sera également inclus dans les trois formules d’abonnements des « Dimanches en musique ». La Ville donnera mandat à la Scène nationale du Sud-Aquitain afin d’assurer pour son compte les prestations de billetterie de l’ensemble de la saison. Il est proposé d’approuver les tarifs proposés et d’approuver les termes de la convention de mandat à intervenir et d’autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

9. « Points de Vue - Street art week » du 18 au 22 octobre 2017 - Avenant à la convention d’objectifs triennale avec l’association Praxis.

La Ville a souhaité soutenir ces premières journées street art « Points de vue » qui ont eu lieu du 18 au 22 octobre dernier en apportant un financement de 20 000 € à destination de l’association Praxis pour la mise en œuvre de l’évènement. Un avenant à la convention d’objectifs avec Praxis formalise le versement de cette subvention. Il est demandé au Conseil municipal d’en approuver les termes et d’autoriser le Maire à le signer.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

10. Convention de partenariat avec le Théâtre des Chimères pour la mise à disposition de son espace de travail en faveur de compagnies bayonnaises.

Le Théâtre des chimères prévoit de mutualiser son espace de travail « Les Découvertes » en faveur de compagnies extérieures accueillies pour des « résidences de création ». Sensibilisée à cette démarche, la Ville de Bayonne a proposé le principe de louer cet espace au bénéfice de compagnies implantées à Bayonne. Vingt-huit journées d’utilisation de l’espace de travail du Théâtre des Chimères sont retenues par la Ville de Bayonne, pour un coût global de 5 040€ TTC (180€ TTC par journée).

ADOPTION, A L’UNANIMITE

11. Médiathèque - Programme Bilketa - Numérisation du Bulletin du Musée basque - Signature d’une convention entre la Ville de Bayonne et l’Université de Bordeaux-Montaigne.

Il est envisagé que l’Université Bordeaux Montaigne prenne en charge la numérisation de la revue Bulletin du Musée basque, de 1924 à 2000, et que le produit de la numérisation soit mis à la disposition de la Ville de Bayonne pour être diffusé sur le portail Bilketa et le portail de la Médiathèque de Bayonne. Il est proposé d’approuver la convention correspondante et d’autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

12. Médiathèque - Demande de subvention auprès de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB).

La Médiathèque a consacré plus de 3.000 € à l'acquisition de documents en langue basque sur différents supports (livres, revues, CD, DVD). La ville peut bénéficier d'une aide de l'OPLB pour ces achats. Il est donc proposé d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les actes afférents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

13. Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Scénographie - Demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), qui intégrera l'opération immobilière SCI Monnaie, rue des Gouverneurs, bénéficiera d'une scénographie, traduction de son projet scientifique et culturel. Une première délibération de juin 2016 avait validé le principe du financement. La délibération du 19 juillet 2017 a renouvelé cette demande de subvention notamment auprès de la DRAC. Il convient aujourd'hui d'approuver le plan de financement proposé par la DRAC Nouvelle Aquitaine, afin que la demande de subvention puisse être finalisée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ DEVELOPPEMENT DURABLE

14. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable par la société Free – installation d'une station relais de téléphonie mobile - site de l'église St André.

L'opérateur, à la recherche d'un point haut dans le secteur du centre historique, a sollicité la Ville quant à une installation au sein de l'église Saint André. L'opérateur soumet aujourd'hui un projet d'implantation d'antennes respectant les différentes contraintes et exigences de la Ville. De ce fait, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la société Free à déposer une demande de déclaration préalable pour l'opération envisagée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable par la société Free – installation d'une station relais de téléphonie mobile - site du château d'eau du Polo Beyris.

L'opérateur, à la recherche d'un point haut dans le secteur du Beyris, a sollicité la Ville quant à une installation sur le château d'eau du Polo Beyris. L'opérateur soumet aujourd'hui un projet d'implantation d'antennes respectant les différentes contraintes et exigences de la Ville. De ce fait, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la société Free à déposer une demande de déclaration préalable pour l'opération envisagée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. Cession des droits d'auteur pour les photographies d'Eric Tourneret.

Dans le cadre de l'évènement « *L'abeille, notre précieuse sentinelle* », plusieurs photos du photographe Eric Tourneret ont été imprimées par la Ville. Sollicitée, la commune pense paraît opportun de permettre à cette exposition de circuler. Le forfait de cession des droits d'auteur des photos imprimées par la ville s'élève à 1700 € HT pour une durée de trois ans. Il convient d'approuver les termes de la convention à conclure et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **DEVELOPPEMENT URBAIN**

17. Avenant n° 1 à la convention du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne 2011-2018.

La convention relative au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne a été signée le 3 juin 2011. Cette convention pose notamment le cadre d'intervention pour l'atteinte d'objectifs prioritaires à horizon 2018. Lors du Conseil municipal du 1er juin 2017, les principales modifications apportées par l'avenant n°1 à la convention initiale organisée autour de 4 familles et 14 opérations ou actions, ont été présentées. Celles-ci ont été précisées depuis, ainsi que la majoration de l'enveloppe financière de la ville de Bayonne. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant, et toutes ces annexes, et d'autoriser le Maire à le signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions pour un montant global de 21 224,21 euros, ainsi que d'approuver l'attribution de 28 500 euros de subventions dans le cadre des dispositifs OPAH-RU 2011-2016 et PIG 2016-2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **Motion**

Le conseil municipal s'associe aux termes du courrier adressé par le président de la CAPB qui fait suite au débat tenu en séance plénière du conseil communautaire du 23 septembre 2017 et relatif à la nécessaire défense des bailleurs sociaux face à l'annonce du gouvernement de baisser les APL

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS**

19. Semaine de la diversité – « Bayonne en marche pour la diversité et l'égalité des droits » du 25 novembre au 2 décembre 2017 – Attribution de subventions aux associations participantes.

Suite à appel à projets, vingt-cinq associations et établissements scolaires ont ainsi été retenus par un comité de sélection, pour la 2nde édition de cette manifestation qui se déroulera du 25 novembre au 2 décembre 2017. Il est proposé de leur attribuer une somme totale de 18 410 euros de subventions.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

20. Conférence sur les discriminations fondées sur le langage (Glottophobie) – Prise en charge de frais d'un intervenant.

Philippe Blanchet, Professeur en sociolinguistique de l'Université Rennes II, interviendra à Bayonne, le mercredi 15 novembre 2017 à la Maison des associations, pour présenter son ouvrage « *Discriminations : combattre la glottophobie* », ce en amont de la Journée internationale de la langue basque qui aura lieu le 3 novembre. Il convient de prendre en charge les différents frais liés à cette conférence (hébergement, restauration, etc).

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION**

21. Schéma directeur de la petite enfance – Création et désignation des membres du comité de pilotage.

Il est apparu nécessaire de créer une instance d'évaluation réunissant un panel représentatif des acteurs locaux de la petite enfance (élus, partenaires institutionnels, professionnels d'établissements d'accueil du jeune enfant, assistants maternels, enseignants d'écoles maternelles,...). Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver la création de ce comité de pilotage du schéma directeur de la petite enfance, et d'en valider la composition telle que proposée, à savoir : l'adjointe au maire déléguée à l'éducation, à l'enfance et aux familles (présidence), la conseillère municipale déléguée à la petite enfance, Mme Lauqué, 2 élus représentant les oppositions municipales : M. Duzert et M.Iriart, ainsi que 3 représentants des partenaires CAF, PMI et pôle modes d'accueil du CD 64. Auront également voix consultative, le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, le chef du service petite enfance, la coordinatrice petite enfance, un représentant de l'Association d'Aide Familiale et Sociale, l'animatrice du relais unique petite enfance et le technicien en langue basque.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

22. Avenant n°1 au Projet Educatif Territorial (PEdT) – Prolongation pour une durée d'un an.

Le PEdT devait être renouvelé pour les années 2017-2020. Or, un nouveau décret du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, ouvre la possibilité d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire. Dans ce contexte, il est proposé de prolonger la mise en œuvre du PEdT existant pour une durée d'un an afin de permettre la mise en place d'une concertation avec les partenaires éducatifs sur l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018-2019. Il convient d'approuver cet avenant de prolongation et d'autoriser le Maire à le signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

23. Convention annuelle de partenariat entre la commune et l'association Unis-Cité dans le cadre du service civique (2017-2018).

Une convention triennale (2015-2018) a été signée à compter du 1er juillet 2015. Il était prévu qu'une convention annuelle soit conclue chaque année afin de définir les différentes modalités du dispositif à venir. Ainsi, pour la période de mi-octobre 2017 à mi-juin 2018, Unis-Cité mobilisera maximum 20 volontaires avec une subvention allouée par la Ville de 67 212,80 €. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention annuelle correspondante et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

24. Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) 2017-2018 – Demandes de subventions au GIP DSU et à la CAF.

L'Espace socio culturel municipal anime depuis neuf ans des actions dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). De même, le Programme de Réussite Educative de la Ville de Bayonne organise des Clubs coup de pouce Clé. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'année scolaire 2017/2018 et à signer tous les actes afférents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Demande de subventions au GIP DSU dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE).

Le programme des actions au titre du PRU a été arrêté pour l'année scolaire 2017/2018, et peut bénéficier, à ce titre, d'un financement du GIP DSU, auprès de qui il convient de demander des subventions. Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter ces subventions et à signer tous les actes afférents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

26. Conventions avec l'Education nationale pour le financement d'équipements numériques et la mise à disposition de ressources numériques.

Le Ministère de l'Education nationale offre aux collectivités territoriales l'opportunité de bénéficier de financements exceptionnels pour l'achat de ressources numériques. Ainsi, la Ville envisageant diverses acquisitions a fait acte de candidature. Une partie de ses projets a été retenu, et il convient ainsi d'approuver les conventions afférentes et d'autoriser le Maire à les signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

27. Convention de partenariat entre la Scène nationale du Sud Aquitain et la ville de Bayonne (Espace socio culturel municipal).

L'Espace socio culturel municipal s'appuie sur les compétences de plusieurs partenaires, et notamment, la Scène nationale du Sud-Aquitain afin de proposer une programmation annuelle de spectacles variés et de qualité. Il y a lieu de définir le planning de la saison et le tarif préférentiel d'achat des places.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

28. Muséum d'histoire naturelle – prêt d'une exposition à la Maison d'arrêt de Bayonne.

Le Muséum d'histoire naturelle a été sollicité par la Maison d'arrêt de Bayonne pour le prêt d'une exposition intitulée « *L'aile ou la patte* », pour la présenter du 15 janvier au 29 août 2018 à la maison d'arrêt. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

29. Muséum d'histoire naturelle – prêt d'une exposition à la commune de Saint-Palais.

Le Muséum d'histoire naturelle a été sollicité par « *l'Espace Chemins-Bideak* », situé à Saint-Palais pour le prêt d'une exposition intitulée « *Les animaux dans le patrimoine basque* » avec notamment le livret d'exposition intégralement traduit en basque. Cette exposition sera présentée du 1^{er} mars au 30 avril 2018 dans ses locaux. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

30. Participation de la Ville de Bayonne au financement de l'étude de zone de l'estuaire de l'Adour.

L'Association Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Estuaire de l'Adour mène depuis 2014, une étude de zone, devant permettre d'identifier les actions nécessaires pour prendre en charge et maîtriser les risques ou impacts écologiques. Le délai de remise de cette étude arrive à son terme et les différents partenaires sont appelés à confirmer leur participation au financement, avec des montants actualisés. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver la participation de la commune qui a été arrêtée à 3 000 euros.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

31. Toponymie – Dénominations de voies et lieux.

Sur proposition de la commission extra-municipale « toponymie » qui s'est réunie le 20 septembre 2017, il est proposé de :

- dénommer le stade de l'Association Sportive Bayonnaise : Stade Pierre Cacareigt
- dénommer la voie sous le tunnel du chemin de Sabalce : Passage Pierre Forsans

ADOPTION, A L'UNANIMITE

32. Requalification des abords du Château-Vieux – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante.

La ville de Bayonne souhaite aménager les abords du Château-Vieux. Les travaux démarreront début 2018. Le nouvel aménagement vise à mettre en valeur le Château-Vieux, mais également à permettre une réappropriation des espaces par les habitants et visiteurs, au quotidien, tout comme lors d'évènements ou de manifestations occasionnels, notamment par la mise en œuvre de mobilier approprié. Ces travaux situés dans l'emprise du Site patrimonial remarquable de Bayonne nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. Il est proposé d'autoriser le Maire à déposer les autorisations utiles.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

33. Esplanade du Monument aux morts – Autorisations de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante.

Il est proposé de remplacer la totalité du revêtement en gravillon de l'esplanade du monument aux morts par une pelouse, de compléter la partie centrale la plus proche du monument par une allée étroite en béton brut et de créer une petite rampe dans le talus à l'extrémité du monument. Ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer les autorisations utiles.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

34. Entretien des espaces verts Cité Saint-Amand - Avenant n° 1 à la convention – mise en œuvre d'un écopâturage.

La Ville de Bayonne a signé avec l'association du syndicat libre de St-Amand une convention d'entretien pour les espaces verts de la cité St-Amand, toujours en vigueur à ce jour. L'association ayant exprimé le souhait de mettre en place un mode d'écopâturage sur certaines de ses parcelles, il est nécessaire de conclure un avenant à cette convention. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

35. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association syndicale libre du lotissement Saint-Amand pour la réalisation d'une aire de jeux pour enfants.

L'Association syndicale libre du lotissement Saint-Amand projette de créer une aire de jeux pour enfants sur une dépendance de la voirie interne au lotissement, le tout relevant de sa propriété. Elle a sollicité une aide de la commune, à hauteur de 2 500 euros. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande, et d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

36. Convention de servitude avec la société Orange dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de communications situés avenue Henri de Navarre.

Dans le cadre de l'aménagement du parking relais et de la voie bus sur l'avenue Henri de Navarre, au droit du giratoire du Seignanx, le Syndicat des mobilités Pays Basque Adour a demandé à l'opérateur Orange de procéder à l'enfouissement de réseaux de télécommunication. Le projet de convention de servitude joint définit la répartition des prestations, des coûts, droits et responsabilités entre la Ville de Bayonne et Orange. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

37. Exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants du secteur de Saint-Esprit impactés par les travaux du Tram'bus.

Compte tenu du contexte exceptionnel pour les commerçants du fait des travaux du Tram'bus ayant entraîné la fermeture du Pont Saint Esprit, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public aux commerçants exploitant des établissements sur la période prévisionnelle de fermeture du pont à savoir du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018 et dans le périmètre défini.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

38. Redevances d'occupation du domaine public à titre commercial – Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il y a lieu de réévaluer l'ensemble des tarifs. Quelques exceptions justifiées sont toutefois à noter. Il est également nécessaire de modifier et créer des tarifs pour correspondre aux diverses manifestations ou activités particulières. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018, et sont révisables chaque année en fonction des indices de référence. Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des tarifs indiqués dans le tableau joint au rapport.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **EVENEMENTIEL ET ANIMATION**

39. Transfert de la compétence « animation seniors » exercée par le CCAS à la Ville de Bayonne.

Mise en œuvre par le CCAS jusqu'à présent, la responsabilité des animations seniors gagnera à être réalisée, en cohérence et en complémentarité avec les autres projets de la Ville en faveur de l'animation. C'est la Direction de l'animation et de l'évènementiel qui intégrera ces missions, et les trois salariés du CCAS en charge de ces missions. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce transfert et les conséquences induites.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

40. Prestations de gardiennage, sécurité, accueil à l'occasion de diverses manifestations à Bayonne - lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres.

La Ville de Bayonne organise tout au long de l'année un certain nombre de manifestations pour lesquelles elle doit assurer, non seulement la sécurité de ses propres biens, mais aussi celle des publics accueillis. De plus, elle fait également appel à des agents d'accueil pour les Fêtes de Bayonne et les concerts aux arènes. Les marchés en cours arrivent à expiration et doivent donc être renouvelés. Il est donc proposé d'autoriser le Maire à lancer la consultation et à signer tous les actes afférents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

41. Noël à Bayonne 2017 – Dispositions concernant les partenariats.

Dans le cadre des animations des fêtes de fin d'année, la Ville de Bayonne s'est rapprochée de divers partenaires potentiels. Une convention sera signée entre la Ville et chaque partenaire ; celle-ci ayant pour objet de formaliser les contreparties et engagements de chaque partenaire.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

42. Animations de Noël - Réévaluation des redevances d'occupation du domaine public – Tarifs applicables au 1^{er} décembre 2017.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la ville de Bayonne met en place des animations tout au long du mois de décembre et organise un marché de Noël. Les tarifs appliqués doivent être réévalués tous les ans selon les indices de référence. Des spécificités tarifaires sont toutefois prévues pour des cas spécifiques. Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des tarifs indiqués dans le tableau joint au rapport.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **FINANCES**

43. Exercice 2017 - Subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur les demandes de subventions exceptionnelles transmises par plusieurs associations, qui concernent des projets spécifiques. Le montant global de ces subventions s'élève à 23 700 euros.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

44. Créances éteintes pour l'année 2017.

Monsieur le Trésorier municipal a communiqué à la commune la liste des créances éteintes pour l'année 2017. Celles-ci s'élevaient globalement à 34 013,59 € (10 400,90 € pour le budget principal et 23 612,69 € pour le budget annexe eau). Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ces créances éteintes.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

45. Remises gracieuses de créances.

Les services municipaux ont été saisis de plusieurs demandes de remises gracieuses émanant de familles en difficulté financière, ayant des factures impayées, principalement d'eau et de services périscolaires (restaurants scolaires et/ou garderies). Il est proposé de répondre favorablement, de manière partielle toutefois, à ces demandes. Le montant total des remises gracieuses s'élève à 1 314,76 €.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

46. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2017 – Budget principal et budgets annexes.

Concernant l'état des restes à recouvrer au 30 juin 2017 un tableau de synthèse est présenté mentionnant pour chacun des budgets, le total des sommes en attente de recouvrement, par année et par compte. Concernant les admissions en non-valeur pour l'exercice 2017, le total par budget est le suivant :

- budget principal : 10 365,51 €
- budget annexe eau : 51 731,45 €
- budget annexe spanc : 6,82 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables présentées pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier municipal.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. DUZERT (sans appréciation pour le mandat détenu) ne rend pas part au vote

➤ FONCIER

47. Ilot Monnaie Gouverneurs – rétrocession par la SCI Monnaie Gouverneurs du lot de volume n° 5 correspondant à la rue Aristide de Sousa Mendes.

Il s'avère nécessaire de procéder, ainsi que cela avait été prévu, à une régularisation de voirie, la SCI précitée souhaitant rétrocéder à la Ville de Bayonne le lot de volume n° 5 dépendant des immeubles BX 524 et BX 564, et ce pour un euro symbolique. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette opération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

48. Ilot Monnaie Gouverneurs - acquisition du volume n° 6 – Local à destination du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

La Ville de Bayonne a acquis en VEFA le volume n° 4 de l'îlot Monnaie Gouverneurs (sis 3 et 5 rue des Gouverneurs) en 2012, destiné à accueillir les activités du (CIAP). Avant la livraison, il convient de procéder à l'acquisition d'un lot de volume n°6, correspondant à la modification à la marge de la configuration interne de l'ensemble immobilier, suite à des désordres liés au sous-sol, et ce pour un euro symbolique.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

49. Résidence Monnaie-Gouverneurs – Constitution d’une servitude d’accès au square public pour création d’une sortie de secours au profit de la copropriété précitée.

Il est apparu nécessaire d’instaurer une servitude de passage afin de pouvoir créer une sortie de secours au bénéfice d’un établissement recevant du public (actuellement pharmacie). Il est demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette servitude.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

50. Désaffectation et déclassement de parties de parcelles sises avenue André Harambillet.

Un projet de relocalisation en construction neuve de l’EPHAD par l’opérateur Habitat Sud Atlantic est envisagé. Dans le cadre de ce vaste projet, il est également proposé de relocaliser à proximité de l’EPHAD existant qui sera réhabilité et restructuré, la résidence autonomie soleil gérée par le CCAS. Il est apparu que ce projet pourrait se concrétiser sur une emprise jouxtant le terrain sur lequel est implanté l’actuel EPHAD.

La réalisation de cette opération nécessite, au préalable, de procéder au déclassement du domaine public communal des terrains concernés après constatation de leur désaffectation. Il est proposé au conseil municipal de procéder à cette démarche et autoriser le Maire à signer les actes afférents.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

51. Cession d’une parcelle située avenue André Harambillet à Habitat Sud Atlantic.

Le conseil municipal vient de prononcer le déclassement du domaine public communal du terrain d’assiette du futur EPHAD et résidence soleil aux fins de le rendre cessible.

Cette opération présentant un intérêt général local indéniable, la ville de Bayonne entend apporter sa contribution à la réalisation de ce projet en cédant ce terrain à l’euro symbolique.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

52. Constitutions et modifications de servitudes entre la communauté d’Agglomération Pays Basque, l’État et la ville de Bayonne à l’occasion de la construction de la nouvelle école du Petit-Bayonne.

La restructuration et l’extension du musée Bonnat-Helleu impose la mobilisation des espaces aujourd’hui dédiés à l’accueil de l’école élémentaire du Petit-Bayonne (bâtiment scolaire et cour de récréation). La ville a donc décidé de construire une nouvelle école élémentaire du Petit-Bayonne. Compte tenu de la configuration des lieux, cette opération nécessite l’instauration de diverses servitudes perpétuelles, gratuites, de passage, de passage sécurité, de retournement, de stationnement, d’entretien et de réseaux entre la ville, la communauté d’agglomération Pays Basque et l’Etat. Il est proposé d’approuver cette proposition et d’autoriser le Maire à signer tous les actes afférents.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

53. Bar-restaurant du trinquet Saint-André - renouvellement du bail commercial.

Les preneurs actuels, l'EURL FERDI GORRY, ont droit au renouvellement du bail commercial, ce à quoi la commune ne s'oppose pas. Un nouveau bail a ainsi été rédigé. Celui-ci sera d'une durée de neuf ans, le montant du loyer annuel étant de 28 831 € TTC. Il est proposé au conseil municipal d'en approuver les termes et d'autoriser le Maire à le signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

54. Trinquet Saint-André – Avenant à la convention de mise à disposition au profit de la Société Nautique de Bayonne

La ville de Bayonne a mis à disposition les installations du trinquet Saint-André au profit de la société Nautique de Bayonne par une convention de 2009. Cette convention interdit dans son article 7 toute sous-location ou mise à disposition au profit de tiers. Toutefois, pour des raisons tenant à l'animation du site, il est souhaitable de donner la possibilité à l'exploitant du bar-restaurant d'utiliser de manière temporaire la cour sur des espaces bien délimités. Un avenant en ce sens est donc soumis à approbation du conseil municipal, avec autorisation donnée au maire de le signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

55. Rétrocession par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque de diverses parcelles sises chemin de Laduché (ancienne propriété Bellecave).

L'EPFL Pays Basque a acquis, pour le compte de la commune, une partie de l'ancienne propriété Bellecave. Cette acquisition a fait l'objet d'une convention de portage foncier de 8 ans. Celui-ci arrivant à échéance, il convient de procéder à la rétrocession par l'EPFL Pays Basque au profit de la commune de Bayonne des parcelles restantes. Il est proposé d'approuver cette démarche et d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **MOYENS GENERAUX**

56. Acquisition de produits et de matériels d'entretien – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne, lancement de la consultation, signature des accords-cadres.

Les marchés publics à bons de commande conclus en 2013 permettant de couvrir les besoins des services municipaux et du CCAS en produits et matériels d'entretien et concernant le lot « *Produits et matériel d'entretien, articles de droguerie* » arrivent à échéance en avril 2018 et doivent être renouvelés. Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer la consultation et procéder à tous les actes afférents utiles, et d'approuver le groupement de commande à intervenir avec le CCAS sur ce sujet.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

57. Marché de fournitures avec l'UGAP pour l'achat d'un équipement « camion-nacelle » - signature d'un protocole transactionnel.

Suite à de nombreux dysfonctionnements mécaniques et électroniques sur un engin acheté par la commune, par le biais de l'UGAP, il y a eu lieu de mettre fin au litige né. A cette fin, les différentes parties ont décidé de conclure un protocole d'accord transactionnel. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce protocole et d'autoriser le Maire à le signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **PATRIMOINE IMMOBILIER**

58. Maintenance préventive, corrective, dépannage et assistance technique des systèmes de sécurité incendie (SSI) sur l'ensemble des différents sites de la Ville de Bayonne référencés – Lancement de la consultation et signature du marché.

La commune a choisi de confier à un prestataire la vérification des 17 centrales incendie présentes dans ses établissements, et d'un système d'extinction incendie par gaz inerte pour la salle informatique de l'Hôtel de ville. Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer la consultation et procéder à tous les actes afférents utiles.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

59. Conventions de mises à disposition - Etablissement public foncier local Pays Basque à la Ville de Bayonne et Ville de Bayonne à l'association Atherbéa - Locaux sis 9 quai de Lesseps.

Il est proposé de reloger l'Association Atherbéa dans des locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 9 quai de Lesseps, accessibles par le 14 rue Sainte-Ursule, d'une superficie de 150 m² environ, et propriété de l'EPFL Pays Basque. A cet effet, deux conventions doivent être conclues, l'une pour la mise à disposition des locaux par l'EPFL au bénéfice de la commune de Bayonne, l'autre liant la commune de Bayonne à l'Association Atherbéa qui occupera les locaux. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces deux conventions et d'autoriser le Maire à les signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

60. Relogement du Point Accueil Jour (PAJ) au 14 rue Ste Ursule - Autorisations de dépôt des autorisations de travaux correspondantes.

Les locaux qui seront mis à disposition d'Atherbéa, dans le cadre de l'opération susvisée, nécessitent d'être adaptés à leur futur usage.

La ville de Bayonne doit donc entreprendre des travaux d'aménagement intérieur. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer les autorisations correspondantes.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

61. Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux – Marché 08/129– avenant n°8 au marché conclu avec la société DALKIA.

Il convient de retirer du marché conclu avec la société Dalkia en 2008, tous les bâtiments raccordés au réseau de chaleur pour lesquels les prestations concernées sont soit supprimées ou modifiées. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°8 correspondant et d'autoriser le Maire à le signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

62. Convention de mise à disposition d'un agent permanent au comité d'action sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne.

Le comité d'action sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne (CAS), est une association pour laquelle la commune, traditionnellement, met à disposition un agent comme permanent. Celui-ci ayant récemment changé, il convient de conclure une nouvelle convention de mise à disposition. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

63. Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté d'agglomération Pays Basque au profit de la Ville de Bayonne.

La personne en charge au sein de la ville de Bayonne a été mutée le 1^{er} septembre 2017 au sein des services de la Communauté d'agglomération Pays Basque pour occuper le poste de chef du service fiscalité et dotations. Afin d'assurer une transition satisfaisante, la Communauté d'agglomération Pays Basque a accepté de la mettre à disposition des services municipaux pendant un an, pour 40 % de son temps de travail pendant six mois et ensuite pour 20 %. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

64. Modification du tableau des effectifs.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. A cet effet, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs, tel qu'indiqué dans le rapport.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes Aragon (sans appréciation pour le mandat détenu), Capdevielle, Herrera Landa (sans appréciation pour le mandat détenu), MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote

M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent.

➤ **REGIE DES EAUX**

65. Collaboration avec la Scène Nationale du Sud Aquitain autour du spectacle « L'Avare » - Signature de la convention.

La Scène Nationale du Sud-Aquitain programme dans le cadre de sa saison « Jeune Public » le spectacle *L'Avare* de la compagnie Tabola Rassa. Il est proposé d'accompagner la Scène Nationale en finançant 50% du déficit de l'opération à hauteur maximale de 3 043 € TTC, ainsi que de proposer aux familles bénéficiant du tarif éco-solidaire la possibilité de profiter de places gratuites à ce spectacle.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

66. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat URA - Travaux d'adduction d'eau potable sur la commune de Saint-Pierre d'Irube.

Le syndicat URA et la Régie des eaux de Bayonne envisagent conjointement le renouvellement de leurs réseaux respectifs sur le chemin de Mispiracoitz à Saint Pierre d'Irube. Pour ce faire, il est décidé de confier la maîtrise d'ouvrage unique au syndicat URA. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention correspondante qui précise les conditions techniques et financières de cette délégation et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

67. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016.

Chaque année le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Il est pris acte de cette présentation.

DONT ACTE

➤ **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

68. Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'année 2016.

Chaque année le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Il est pris acte de cette présentation.

DONT ACTE

➤ **STATIONNEMENT**

69. Réforme du stationnement sur voirie – Convention avec l'Agence Nationale de Traitement des Infractions (ANTAI).

La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 de la réforme du stationnement sur voirie va impliquer de nombreux changements. Dans cette perspective, l'Agence nationale de traitement des Infractions (ANTAI), qui est l'entité gestionnaire du processus de verbalisation pour toutes les infractions au code de la route s'engage à réaliser une mission pour ce qui concerne les différentes étapes du forfait post-stationnement (FPS). Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **TOURISME**

70. Office de Tourisme – Convention d'objectifs et financement – Modification.

Une convention a été préparée afin de formaliser les engagements respectifs de la Ville et de l'Office de tourisme sur une période de trois ans (2017-2019). En effet, en contrepartie d'une participation financière (sous forme de reversement d'une partie de la taxe de séjour), l'Office de tourisme à rayonnement communal exercera des missions de valorisation du patrimoine et de l'image de la Ville de Bayonne, ainsi que de la mise en réseau, à l'échelle communale, des acteurs concourant au rayonnement de Bayonne. La présente délibération retire et remplace la délibération n°6 adoptée lors de la séance du 19 juillet 2017.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

71. Taxe de séjour communale – Fixation des tarifs et des modalités de perception.

Pour rappel, le conseil municipal a approuvé, par délibération du 26 septembre 2016, le maintien de l'institution et de la perception de la taxe de séjour à l'échelle communale à compter du 1^{er} janvier 2017 ; et a ensuite fixé, par délibération du 20 octobre 2016, les tarifs applicables ainsi que les modalités de perception de ladite taxe. De son côté, la Communauté d'Agglomération Pays Basque vient de décider d'instituer la taxe de séjour communautaire pour les cent cinquante-deux communes de son territoire n'ayant pas sollicité la conservation d'une taxe de séjour propre. Cette création a été adoptée par le conseil communautaire en séance du 23 septembre dernier et les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 fixés. A ce stade, il est apparu pertinent que la Ville de Bayonne aligne sa grille tarifaire sur celle de l'EPCI. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs et les modalités de perception de la taxe de séjour tels que détaillés dans le rapport qui trouveront à s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2019. A cette date la présente délibération abrogera et remplacera la délibération n° 39 du 20 octobre 2016.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

72. Fourrière automobile – Rapport du délégataire pour l'année 2016.

Le délégataire : la SARL Mendes Crosa, a l'obligation de produire au délégant chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport concernant l'exercice précédent ; rapport devant être présenté en conseil municipal. Il est pris acte de cette présentation.

DONT ACTE

73. Réseau de chaleur des Hauts de Bayonne – Rapport du délégataire pour l'année 2016.

Le délégataire : DALKIA FRANCE, a l'obligation de produire au délégant chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport concernant l'exercice précédent ; rapport devant être présenté en conseil municipal. Il est pris acte de cette présentation.

DONT ACTE

➤ COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES

74. Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) – Rapport pour l'année 2016 du représentant de la Ville.

Il est pris acte du rapport établi pour l'année 2016.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent

75. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque – Rapport pour l'année 2016 des représentants de la Ville au conseil d'administration.

Il est pris acte du rapport établi pour l'année 2016.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent

Mme DURRUTY et M. NEYS (représenté) ne participent pas au vote

76. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activité 2016

Il est pris acte du rapport établi pour l'année 2016.

DONT ACTE

77. Syndicat L'Eau d'ici - Etablissement public local de production d'eau potable du Pays Basque et Sud Landes - Rapport d'activité 2016.

Il est pris acte du rapport établi pour l'année 2016.

DONT ACTE

78. Syndicat mixte de la Nive maritime - Rapport d'activité 2016.

Il est pris acte du rapport établi pour l'année 2016.

DONT ACTE

79. Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Rapport d'activité 2016.

Il est pris acte du rapport établi pour l'année 2016.

DONT ACTE

80. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Rapport d'activité 2016.

Il est pris acte du rapport établi pour l'année 2016.

DONT ACTE

L'examen des points à l'ordre du jour est fini à 21h31.

Toutefois, à la demande de Mesdames WAGNER et ARAGON, Monsieur ETCHEGARAY, qui préside la séance, accepte de traiter de la question des nouveaux compteurs LINKY. Interventions de Mmes WAGNER, ARAGON, BISAUTA, CASTEL, HERRERA LANDA, MM. ETCHEGARAY, IRIART, ETCHETO, ETCHEGARAY, Mmes ARAGON, BISAUTA et ETCHEGARAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Pau – sis 50 Cours Lyautey 64010 Pau – dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne